



C

CHARTRE
POUR LA
QUALITE
DES PARCOURS
DE FORMATION
EN LIMOUSIN

Une chance à saisir





Entre la Région Limousin,
représentée par Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil Régional

et

L'organisme de formation :

Depuis 2002, la Région a affirmé sa volonté de promouvoir la qualité dans les programmes de formation professionnelle qu'elle soutient. Aujourd'hui, en cohérence avec les orientations déclinées dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, les enjeux de la démarche qualité s'élargissent et visent à développer non plus seulement la qualité des formations, mais bien la qualité des parcours de formation, de l'orientation à l'emploi.

Dans un paysage normatif en pleine évolution avec l'apparition d'une norme internationale relative à la formation non formelle, la Région a choisi de revoir ses modalités d'accompagnement des organismes en les incitant à consolider, par le biais d'une certification reconnue, leur démarche qualité et en leur proposant de s'engager à ses côtés pour **l'amélioration de la qualité des parcours de formation des apprenants**.

PRIORITES & OBJECTIFS

Au travers de cette Charte Qualité, la Région Limousin souhaite rendre visible et publique la politique qualité développée dans l'ensemble de ses politiques de formation et son engagement à agir dans le sens des priorités qu'elle s'est fixée.

Elle a choisi de conduire sa démarche d'amélioration de la qualité des parcours de formation en se fondant sur **trois axes prioritaires**, déclinés en objectifs opérationnels.

Axe 1 : Le respect de la personne

- Objectif 1.1. Délivrer une information complète et claire sur la formation et les aides possibles
- Objectif 1.2. Sécuriser les droits à rémunération des apprenants
- Objectif 1.3. Etre à l'écoute des apprenants
- Objectif 1.4. Promouvoir l'égalité des chances en formation

Axe 2 : La continuité de parcours

- Objectif 2.1. Accompagner les apprenants vers l'emploi ou la poursuite en formation
- Objectif 2.2. Réduire les sorties de formation sans solution
- Objectif 2.3. Fluidifier les entrées en formation

Axe 3 : L'efficacité de la formation

- Objectif 3.1. Respecter les exigences inscrites aux cahiers des charges et conventions
- Objectif 3.2. Favoriser l'individualisation
- Objectif 3.3. Améliorer la qualité de la formation en entreprise
- Objectif 3.4. Accompagner tous les apprenants jusqu'à la qualification / certification

METHODE & ACTIONS

La Charte est le résultat d'une démarche d'échanges de pratiques avec les opérateurs de formation, dans une optique d'amélioration permanente et concertée de la qualité des parcours de formation. De ces échanges ont émergés des propositions d'actions visant l'atteinte des objectifs opérationnels.

Le **Plan d'Amélioration de la Qualité des Parcours de Formation (PAQPF)** détaille, par axes et par objectifs, l'ensemble de ces actions que la Région et ses partenaires signataires s'engagent à mettre en œuvre pour la période 2013-2015 (cf. annexe 1). La mise en application des actions sera progressive et cadencée par les délais préconisés par la Région.

La pérennisation des actions mises en place s'appuiera sur le maintien d'un socle qualité par l'opérateur de formation, au travers du respect du Manuel de la Qualité en Formation.

Pour accompagner la démarche des organismes signataires, la Région s'engage également à :

- accompagner la démarche qualité des organismes (aide à la certification, programme de professionnalisation, ;..),
- être en dialogue avec les organismes (groupes d'échange, ...),
- mettre en perspective les résultats de la démarche (évaluation et bilan).

ADHESION A LA CHARTE

La Charte Qualité s'adresse à tous les organismes de formation professionnelle, opérateurs en région Limousin. **Elle est fondée sur leur engagement volontaire.**

Etre signataire de la Charte permet :

- de valoriser l'implication des équipes et l'organisation mise en place pour l'amélioration de la qualité des parcours (visuels attestant l'adhésion à la Charte, liste des signataires sur internet, documents de communication, ...).
- d'accéder au réseau des signataires de la Charte (échanges, mutualisation d'expériences...).
- de bénéficier, pour les organismes déjà labellisés par la Région, d'une aide financière pour l'obtention d'une certification qualité (ISO 29990, ISO 9001, ...).

Etre signataire de la Charte, c'est s'engager à :

- maintenir un socle qualité répondant, à minima, aux exigences du Manuel de la Qualité en Formation (version applicable : janvier 2009 – téléchargeable sur le site internet de la Région),
- mettre en application des actions définies au sein du Plan d'Amélioration de la Qualité des Parcours de Formation,
- procéder à une évaluation annuelle de la mise en application du Plan d'Amélioration de la Qualité des Parcours de Formation.

Chaque signataire pourra à tout moment se retirer et en informera le co-signataire par courrier.

EVALUATION

Chaque année, la Région s'engage à :

- procéder à l'évaluation des actions menées, sur la base d'une grille d'indicateurs collectés par la Région ;
- présenter les résultats de la démarche aux organismes signataires.

AIDE A LA CERTIFICATION

La Région financera des aides à la certification sur la période 2013-2015, conformément à la délibération de la commission permanente du Conseil Régional N° CP 12-01-0046 du 24/01/2012.

Si l'organisme souhaite bénéficier de cette aide financière pour l'obtention d'une certification, il pourra adresser à la Région un dossier de demande dans lequel devra être mentionné la norme selon laquelle il s'engage à faire certifier son système qualité.

Le montant de l'aide versée sera limité à 50% des frais d'accompagnement et/ou de certification, engagés par l'organisme, et plafonné à 5 000€.

Les frais d'audit pour le renouvellement d'une certification ne sont pas éligibles.

Les frais d'accompagnement par un consultant pourront concerner les phases :

- de choix de la norme la plus adaptée au besoin de l'organisme,
- de réalisation d'un état des lieux
- de mise en œuvre d'un plan d'action
- d'audit à blanc avant la certification
- de formation des personnels

Ne seront pris en compte que les frais engagés postérieurement à la date de réception du dossier de demande de l'aide.

GROUPES D'ÉCHANGE & BILAN

Des groupes de travail seront mis en place en lien avec certaines actions du Plan d'Amélioration de la Qualité des Parcours de Formation.

Ces groupes seront constitués d'organismes de formation et de prescripteurs volontaires, de représentants des services de la Région, et éventuellement, de personnalités extérieures invitées selon la thématique.

A l'issue de la période 2013 / 2015, la Région dressera le bilan collectif de l'atteinte des objectifs définis afin de redéfinir pour une nouvelle période des objectifs pertinents au regard de sa politique qualité.

COMMUNICATION

Tous les documents de communication mentionnant la Charte doivent faire référence à la Région Limousin et respecter la charte graphique associée. Leur contenu doit être validé par la Région Limousin avant affichage ou diffusion.

Le non respect de cette clause pourra être sanctionné par le retrait de la Région de la Charte.

Fait à Limoges, le en deux exemplaires

Le Président
du Conseil Régional du Limousin

Le Responsable de l'organisme
de formation